

Les chantiers de restauration de monuments historiques, à quelque échelle qu'ils se situent, sont toujours des opérations exemplaires mettant en œuvre les connaissances et le savoir-faire des maîtres - d'œuvre et des entreprises.

Il importe par la complexité des chantiers, la multiplication des techniques mises en œuvre et la précision des réponses apportées aux difficultés rencontrées, que ces opérations soient connues du grand public le plus possible.

Des chantiers représentatifs de ce type de travaux sont actuellement en cours dans notre département.

Nous vous invitons à les découvrir.





Ce château situé en Cévennes et succédant à un simple mas a été édifié par la famille Calvet, notables locaux, au début du XVIème siècle. Incendié à la fin de la guerre des Camisards par les habitants du voisinage, il fut reconstruit en 1704 avec adoption d'un grand comble mansardé, lui donnant un aspect citadin tranchant avec tout son système défensif conservé en l'état.

Progressivement délaissé, puis abandonné en 1968, ce bel ensemble a considérablement souffert des vicissitudes du temps [(effondrement des charpentes et des maçonneries, fissurations, destruction de certains décors intérieurs (cheminée en gypserie)].

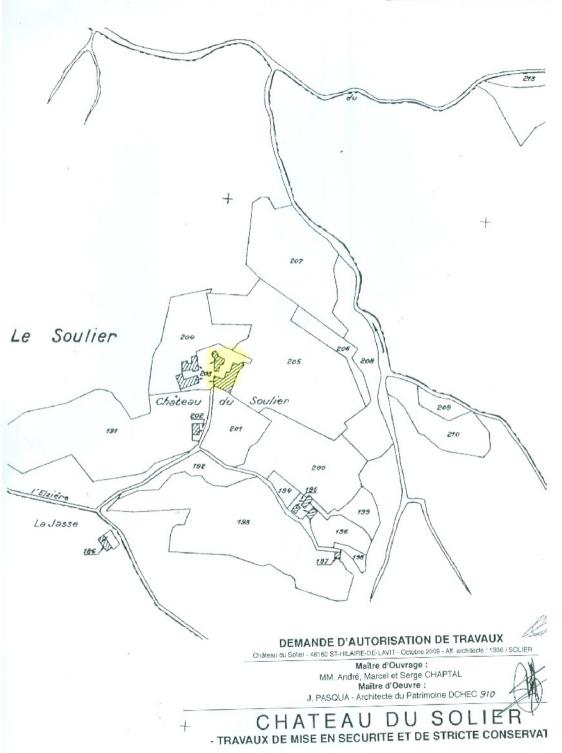
Composé d'un bâtiment en équerre avec un grand corps de logis au sud et une aile en retour à l'ouest, le château est entouré de bâtiments d'exploitation agricole (habitation, remise et magnanerie), plusieurs éléments défensifs d'origine (tours d'angle) ont été modifiés (abaissement) ou détruits.

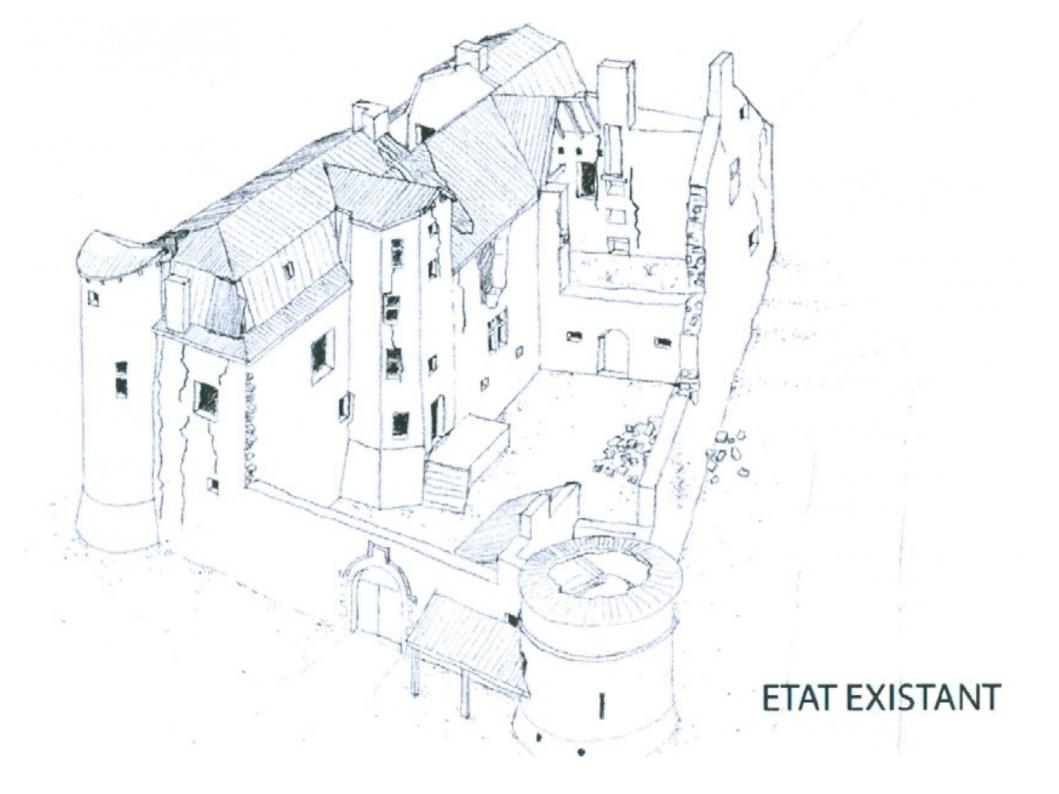
L'absence de travaux depuis le début du XXème siècle a entraîné une situation catastrophique sur le plan sanitaire mais au moins a permis d'éviter des transformations douteuses qui auraient pu altérer la lisibilité et la compréhension de l'état de 1704.

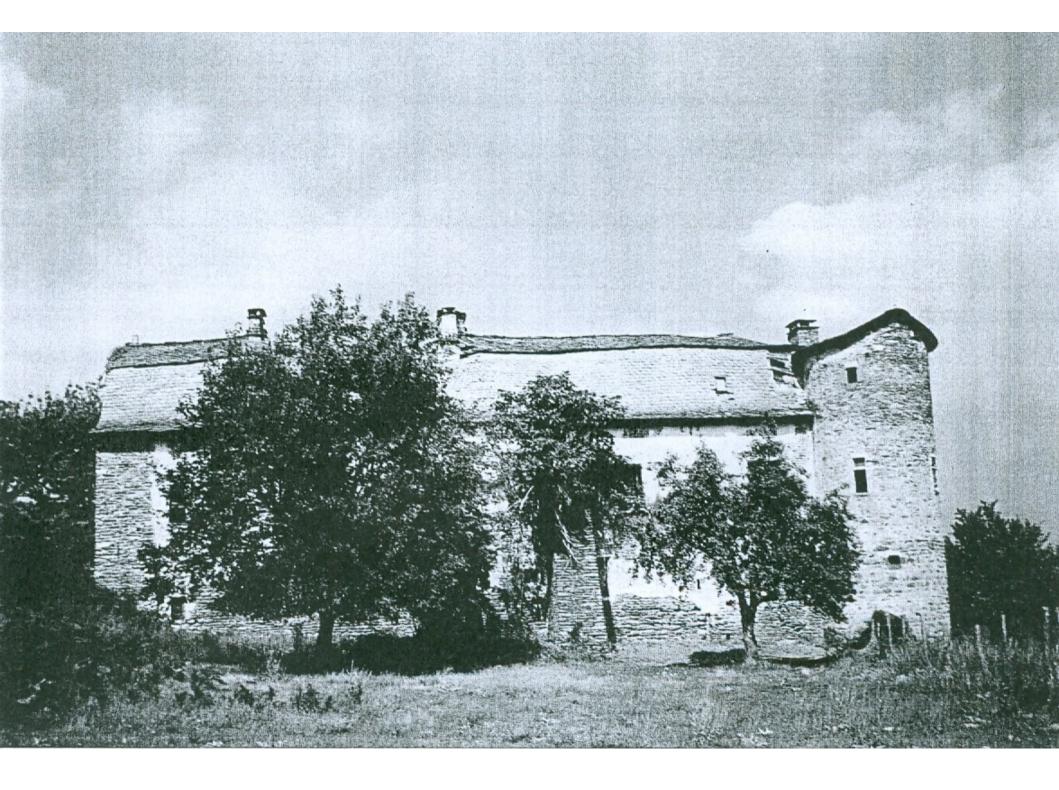
La qualité remarquable de cet ensemble a justifié son inscription au titre des Monuments Historiques le 19 juillet 2010.

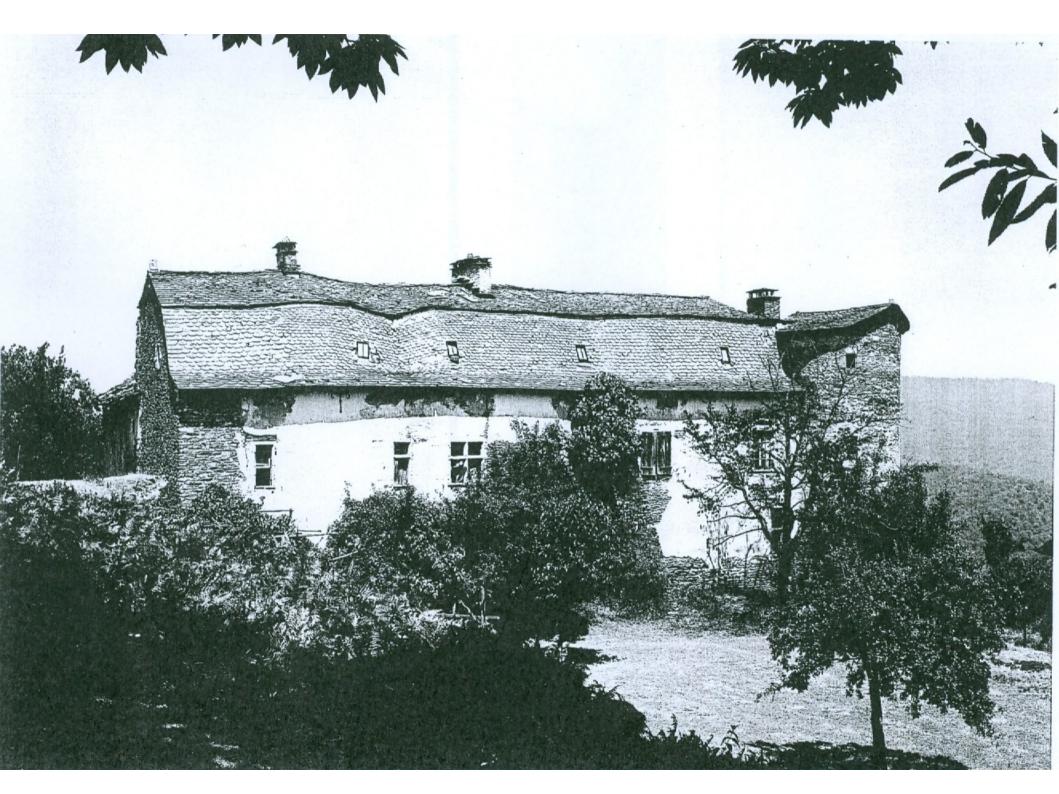
L'état de péril imminent a conduit à la réalisation d'une étude relative aux travaux de mise en sécurité et de conservation préalables à une restauration ultérieure.

2. EXTRAIT CADASTRAL (

















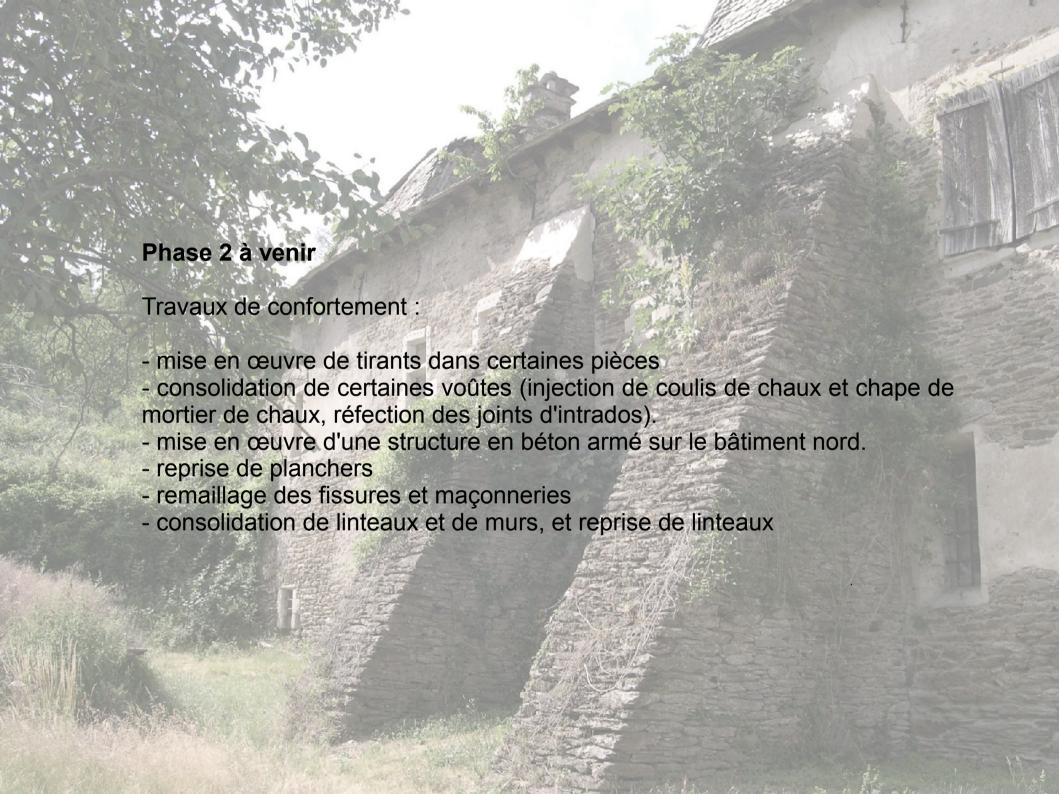


Phase 1

Les travaux de mise en sécurité et mesures conservatoires d'urgence :

- travaux de dépose et démolition partielle, travaux de consolidation structurelle.
- étaiement des voûtes, escaliers, charpentes, murs, linteaux de portes, étrésillonnement des baies.
- dépose des lauzes et charpentes menacées d'effondrement, mise en place de toitures «parapluie».





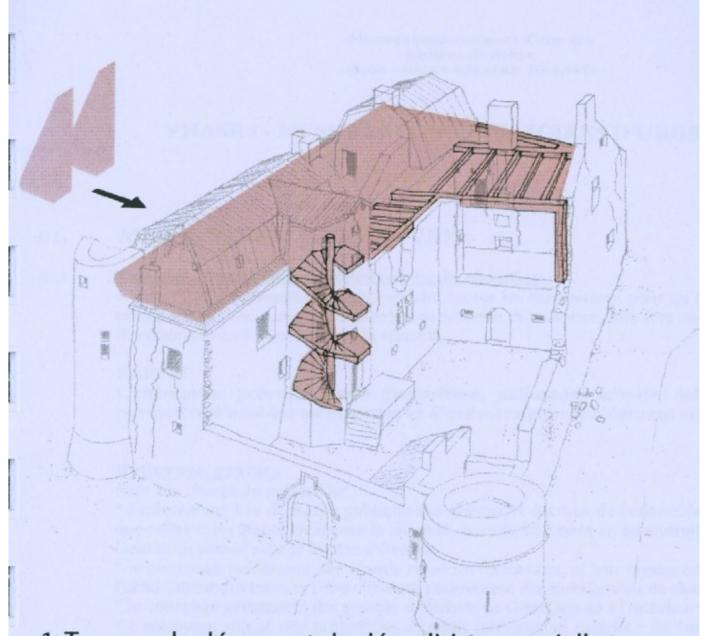


Charpente/couverture:

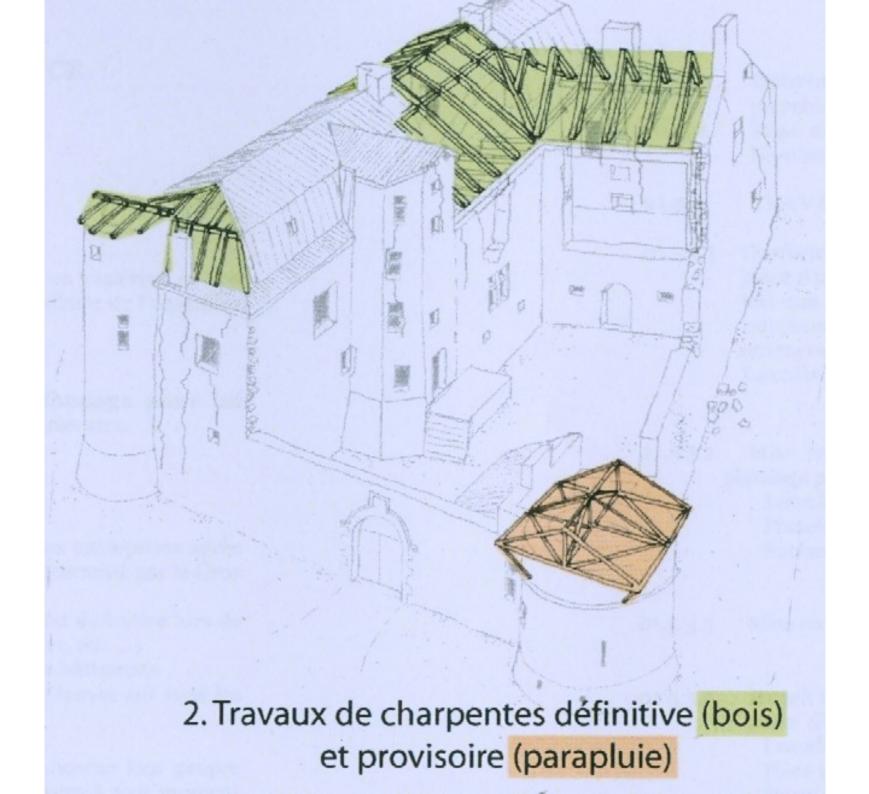
- retrait des « parapluies »
- -retrait de l'ensemble des charpentes et lauzes, réfection de l'ensemble des charpentes avec réutilisation des bois sains récupérés, isolation, réfection des couvertures de lauzes de schiste, étanchéités.

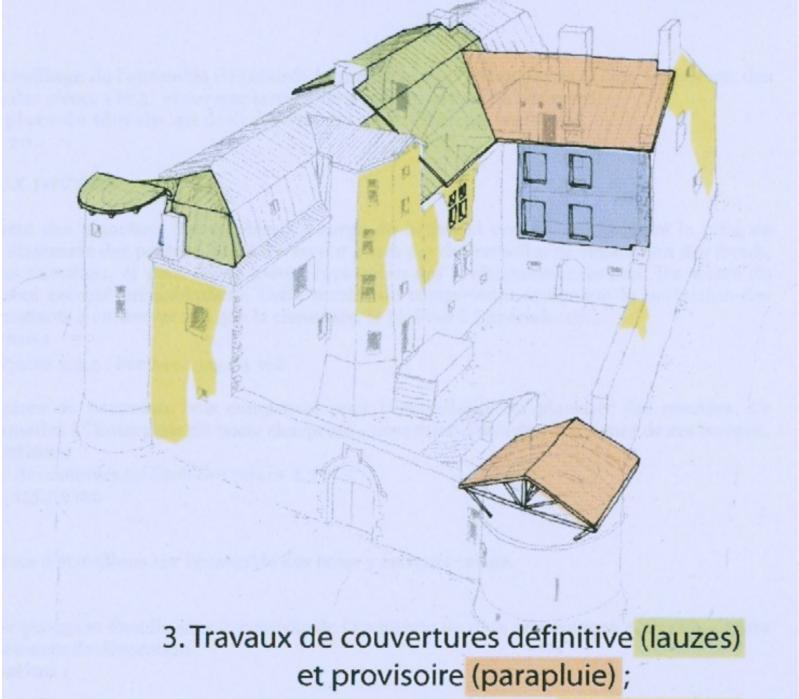
Menuiseries:

- réfection de toutes les menuiseries intérieures et extérieures en châtaignier (portes, fenêtres, volets et mise en peinture).
- ferronnerie : révision des grilles de défenses existantes.



1. Travaux de dépose et de démolitions partielles ; Travaux de consolidation structurelle : ouvrages en béton armé (poteaux, poutres, chaînages, plancher, escalier) et en maçonnerie de pierres (contreforts)





Travaux de façade définitifs (maçonnerie) et provisoire (bardage ou toile tendue)

